



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM LE PUY EN VELAY VALS PRES LE PUY 16 AVENUE CHARLES MASSOT 43750 VALS PRES LE PUY

déclare et atteste avoir reçu la somme de 5 000 €.

M Bertrand DELAYGUE et M Alban TOUZERY, gérants de la société AB ENERGIE SOLAIRE, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 9 AVENUE DES SPORTS 43700 BRIVES CHARENSAC, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Bertrand DELAYGUE, 9 avenue des Sports 43700 BRIVES CHARENSAC
Nombre de parts	255
Montant versé	2 550 €
2e associé	Alban TOUZERY, 16 rue du Rocher 43000 AIGUILHE
Nombre de parts	245
Montant versé	2 450 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 10278 07211 00021768699 81 jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 08 mars 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06

lu et approuvé

lu et approuvé

Frédéric MASCLAUX
Responsable Pôle Professionnels
frederic.masclaux@creditmutuel.fr

